

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 NOVEMBRE 2023

### Service Restauration et Hébergement – année 2024

#### Découpage par trimestre :

	période	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
<b>Trimestre 2</b>	du 8 janvier au 31 mars 2024	40 jours	50 jours
<b>Trimestre 3</b>	du 1er avril au 7 juin 2024 (30 juin 2024 pour les internes)	28 jours	34 jours (ou 49 jours)
<b>Trimestre 1</b>	Du 2 septembre 2024 au 20 décembre 2024	55 jours	69 jours
<b>Total</b>	<b>Année civile 2024</b>	<b>123 jours</b>	<b>153 jours/168 jours</b>

NB : pour le 3<sup>ème</sup> trimestre : Forfait 1<sup>er</sup> avril au 7 juin 2024, soit 28 jours (forfait 4 jours) ou 34 jours (forfait 5 jours). A compter du 9 juin, tous les élèves seront externes (sauf les internes).

#### Tarifs de restauration fixés par le Conseil Régional :

Par délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 20 octobre 2023, vote du maintien des tarifs 2023 :

Tarifs élèves	Tarifs 2024	Tarifs 2023	Tarifs 2022	Tarifs 2021	Tarifs 2020
Demi-pensionnaires (forfait 5 jours)	<b>527,12 €</b>	527,12 €	527,12 €	527,12 €	516,78 €
Demi-pensionnaires (forfait 4 jours)	<b>421,70 €</b>	421,70 €	421,70 €	421,70 €	
soit coût du repas	<b>3,10 €</b>	3,10 €	3,10 €	3,10 €	3,04 €
Repas au ticket : repas à la prestation	<b>4,10 €</b>	4,10 €	4,10 €	4,10 €	4,00 €

NB : Pour les tarifs au ticket, le Conseil Régional préconisait un tarif à 4,09 €, toutefois pour des raisons de facilités de gestion de caisse, il est possible d'arrondir les tarifs au dixième supérieur ou inférieur.

Le tarif annuel est calculé sur les jours réels d'ouverture de la restauration aux élèves.

Le tarif de la demi-pension est facturé par trimestre aux familles.

Le coût du repas demi-pensionnaire comprend : 1,29 € de charges et 1,81 € pour le crédit nourriture.

#### Rappel :

Le changement de régime demi-pensionnaire/Externe est autorisé seulement par trimestre sur demande écrite déposée avant la fin du trimestre précédent.

### Remises d'ordre :

Des remises d'ordre seront accordées aux familles sur les frais scolaires dans les cas suivants :

- Absence de 15 jours consécutifs sur présentation d'un certificat médical.
- Exclusion disciplinaire au-delà de 5 jours consécutifs.
- Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).
- Fêtes religieuses légales (sur demande écrite des familles).
- Voyages scolaires (avec frais d'hébergement pris en charge par les familles).
- Sorties scolaires avec repas à la charge des familles.
- Participation à des prestations pédagogiques à l'extérieur de l'établissement avec repas à la charge des familles.
- Fermeture du service hébergement à l'initiative du chef d'établissement (exemple : centre d'examens, grève).

### Admission en non valeur :

Le chef d'établissement est autorisé à ne pas émettre de poursuite contentieuse pour des créances sur frais scolaire d'un montant inférieur ou égal à 50 €, après avoir utilisé tous les moyens de relance (lettres de relance, contacts téléphoniques de l'agent comptable, prélèvement sur salaire si possible).

Le montant de ces créances supposerait des frais de poursuites hors de proportion par rapport à la créance avec un huissier de justice.

Ces créances seront présentées au conseil d'administration pour une admission en non valeur.

### Tarifs commensaux et autres que lycéens :

Tarifs commensaux	Tarifs 2024	Tarifs 2023	Tarifs 2022	Tarifs 2021	Tarifs 2020
Personnels de catégorie B, C, ARL, AED, AESH, APSH, services civiques	<b>3,10 €</b>	2,95 €	2,95 €	2,95 €	2,85 €
Apprentis	<b>1,10 €</b>	1,10 €	1,10 €	1,10 €	
Personnels stagiaires INSPE, personnels contractuels, stagiaires GRETA, apprentis* CFA, élèves autres établissements	<b>4,10 €</b>	4,10 €	4,10 €	4,10 €	4,00 €
Personnels de catégorie A	<b>5,10 €</b>	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,00 €
Hôtes de passage	<b>6,50 €</b>	6,50 €	6,50 €	6,50 €	6,50 €

NB : Pour les apprentis, le tarif appliqué est de 1,10 €, le CFA Académique verse une aide à l'établissement à hauteur de 3,00€ par repas.

### Tarifs internat :

	Tarifs 2024	Tarifs 2023	Tarifs 2022	Tarifs 2021	Tarifs 2020
Internat (tarif internat du lycée Raymond Naves)	<b>708,50 €</b>	708,50 €	708,50 €	708,50 €	708,50 €

soit coût journalier de l'internat	<b>7,73 €</b>	7,73 €	7,73 €	7,73 €	7,67 €
Part reversée au lycée Raymond Naves	<b>4,63 € (7,73 € - 3,10 €)</b>	4,63 € (7,73 € - 3,10 €)	4,63 € (7,73 € - 3,10 €)	4,63 € (7,73 € - 3,10 €)	4,63 € (7,67 € - 3,04€)

### Charges communes :

Taux fixés par le Conseil Régional s'agissant du FRH et du FCSH:

Nom	objet	taux	Reversement
FRH (Fonds Régional d'Hébergement)	permet en partie la rémunération des personnels d'hébergement et de restauration	<b>18 % du tarif (20,5% en 2023 et 22,5 % en 2022)</b>	reversé au Conseil Régional Occitanie
FCSH (Fonds Commun du Service Hébergement)	Permet l'achat de matériel de restauration pour les lycées de la Région	1,5 % du tarif élève	reversé au Conseil Régional Occitanie
charges relatives à la restauration (jusqu'en 2023 : charges communes avec 20% reversés au service ALO)	Pour les charges mutualisés (SSI, extincteurs, alarme anti-intrusion, portails, téléphone, affranchissement, photocopieurs, contrôles obligatoires)	<b>20%</b>	<b>Clé de répartition : 80 % ALO et 20% SRH</b>

### Autres tarifs 2024 :

Objet	Tarifs	Remarque
Perte, vol, dégradation du badge d'accès à l'entrée de l'établissement	5,00 €	Le premier badge d'accès établissement est remis gratuitement
Perte, vol, dégradation de la carte d'accès au restaurant scolaire (hors carte Jeune Région)	5,00 €	La première carte est remise gratuitement
Dégradation de bien matériel ou immatériel. Matériel prêté non restitué	Montant de la facture de réparation par une entreprise ou montant de la facture du matériel acheté pour la réparation	
Perte de clés de l'établissement ou non restitution lors du départ du personnel de l'établissement	Valeur d'achat (selon devis ou facture)	
Livres et documents empruntés au CDI non rendus en fin d'année scolaire	Valeur d'achat (selon devis ou facture)	
Accueil de stages organisés par l'Education Nationale	7,50 € par jour pour les stages comprenant 10 stagiaires. 15 € par jour pour les stages comprenant plus de 10 stagiaires (par tranche de 25 stagiaires)	Tarifs fixés par la DAFPEN
Accueil d'une réception à la	6,50 € par personne pour un	

demande d'une personne extérieure (réunion de travail, formation, ...)	repas 3,00 € par personne pour une réception d'accueil	
--	--	--

- Vote des tarifs de restauration (autres)
- Vote du découpage des trimestres
- Vote clé de répartition
- Vote des remises d'ordre